



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 janvier 2003
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4689e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le mardi 21 janvier 2003, à 15 h 15**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par l'intermédiaire du Secrétaire général en lieu et place d'un procès verbal :

« Le 21 janvier 2003, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 4689e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix et du général de division Lalit Mohan Tewari, commandant de la Force de la FINUL.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournisseurs de contingents participants. »

